



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
08/06/2023

Date de publication :
14/06/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 20
Excusés-représentés : 2
Votants : 22
Excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 juin 2023.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

M LEFEBVRE Francis représenté par Mme MASUREL Anne
Mme VANRUMBEKE Patricia représentée par Mme ALLOSSERY Marie-Laure

Etait absent-excuse :

M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 23/2023

Objet : Composition du Conseil d'Administration du CCAS - Modification

Vu la délibération du 07 décembre 2020 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la délibération n°17/2023 du 20 mars 2023 modifiant la composition du Conseil d'Administration du CCAS,

Madame la Maire informe que suite à la démission de Mme Nomberg Michèle du Conseil Municipal de la commune, la délibération reprise ci-dessus désignant les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit être modifiée.

La composition du collège non élu demeure en revanche, il convient de modifier la composition du collège élu.

La composition des membres qui siégeront au CCAS se présente ainsi :

Mme GANTIEZ Dominique, Présidente du CCAS,

Collège élus :

- Mme MASUREL Vice-Présidente du CCAS
- M. LEFEBVRE
- Mme POTTEAU- FROMENTEL
- Mme DELORY
- M. DELVAL
- M. VANDRIESSCHE
- M. DEBLOOS
- M. FOUCART
-

Collège non élus (administrés) :

- M. FRERE
- Mme VANDENBULCKE
- Mme LIMOSIN
- Mme HUREZ
- Mme VERGOTEN
- M. LOYER
- M. GARBER
- Mme THAON

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 22 voix pour,

Le Conseil municipal,

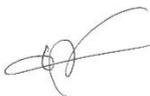
- **DECIDE** de modifier la composition du conseil d'administration du CCAS telle que détaillée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ